



SORORITÉ • SOLIDARITÉ • ACCUEIL

Bilan d'activité 2021-2022 (octobre 2021 – octobre 2022)

Bilan des permanences

L'association SOROSA tient des permanences de 3 heures réparties ainsi :

- vendredi matin : pour les femmes
- mercredi après-midi : tout public
- samedi après-midi : tout public

Comparativement aux années précédentes, nous pouvons dire que désormais les permanences sont strictement de 3 heures et que les permanences Femmes sont enfin en totale non-mixité.

Sept personnes ont tenu les permanences :

- Anne O. (permanences Femmes du vendredi matin et tout public un samedi sur deux) ;
- Nordy G. (toutes les permanences du mercredi et samedi) ;
- Mohamed R. (permanences du mercredi et un samedi sur deux) ;
- Marine B. (permanences du mercredi) ;
- Emma C. (permanences Femmes du vendredi matin et tout public un samedi sur deux) ;
- Colin H. (permanences du samedi en renfort).

Les données concernant Emma ne sont pas tout à fait représentatives, car elle a rejoint l'association à compter de mai 2022.

Quelques chiffres

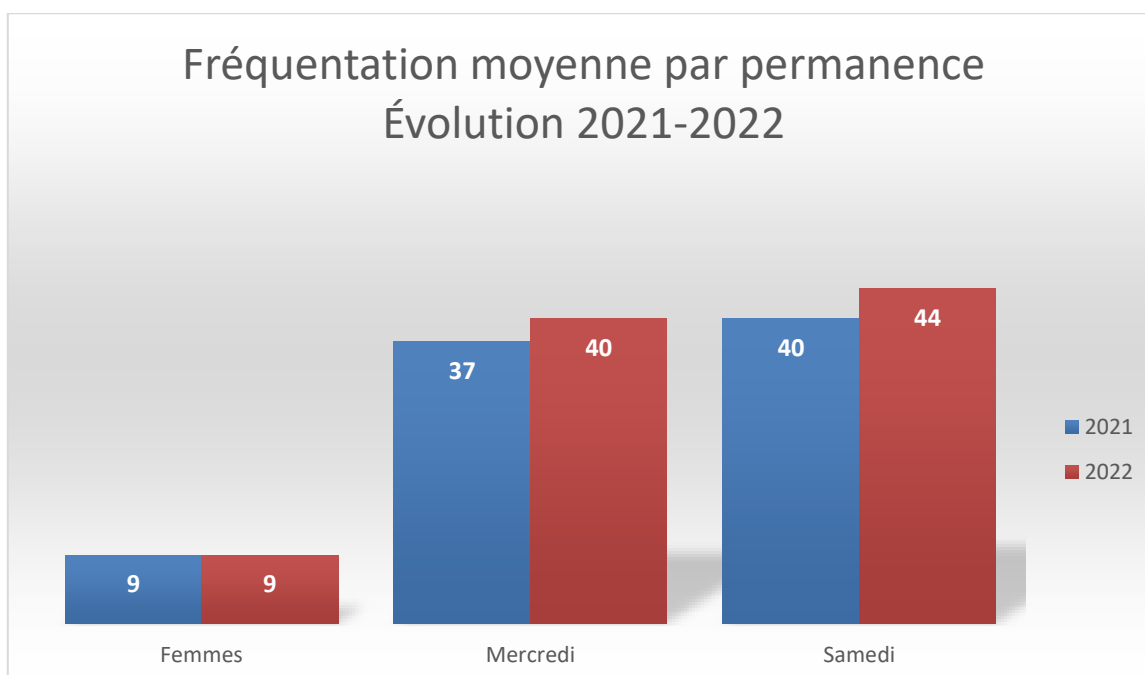
L'année de notre création, nous avons effectué 759 entretiens en permanence.

Cette année, nous avons effectué **3 798 entretiens en permanence**.

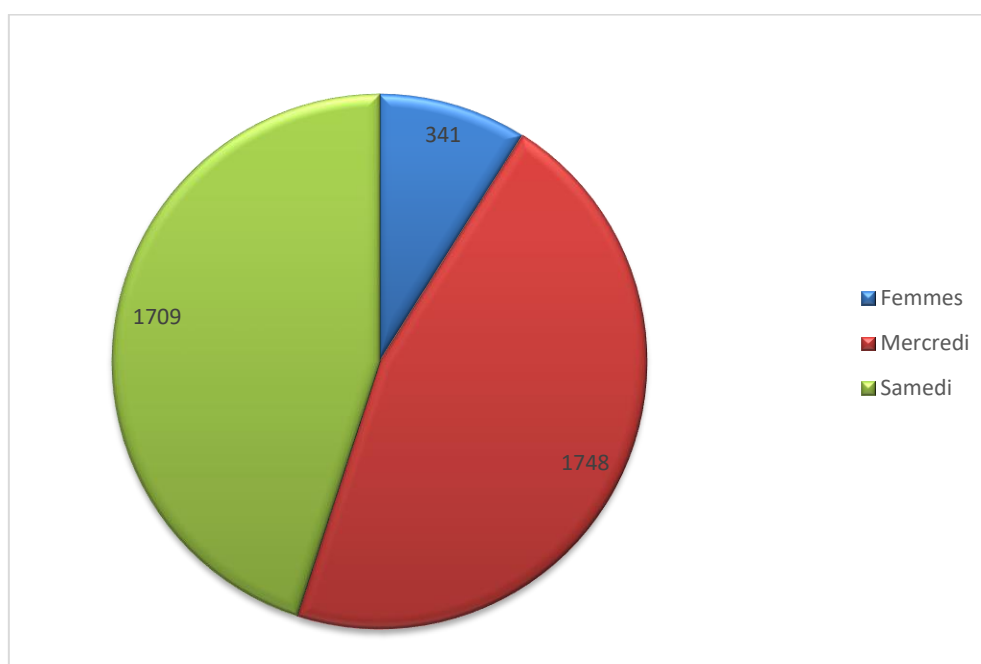
La moyenne d'entretiens par permanence est de 31 cette année contre 29 l'année dernière (**123 permanences** tenues dans l'année).

Cette moyenne n'est pas représentative car la fréquentation est très inégalement répartie selon les jours de permanence. En effet, les permanences réservées aux femmes sont peu fréquentées, permettant des entretiens longs. La moyenne de fréquentation de ces permanences est de 9 personnes.

Les permanences tout public sont quant à elles saturées, avec une fréquentation de 40 à 55 personnes par permanence.



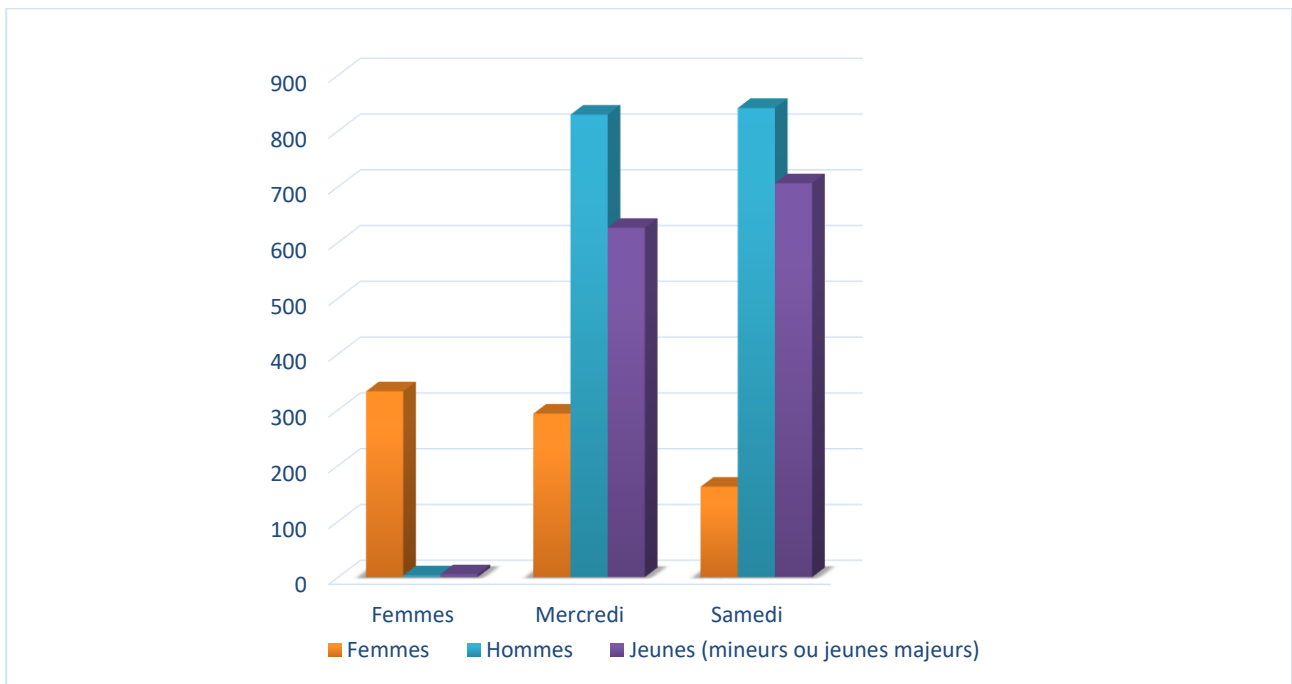
Les personnes reçues se répartissent de la façon suivante :



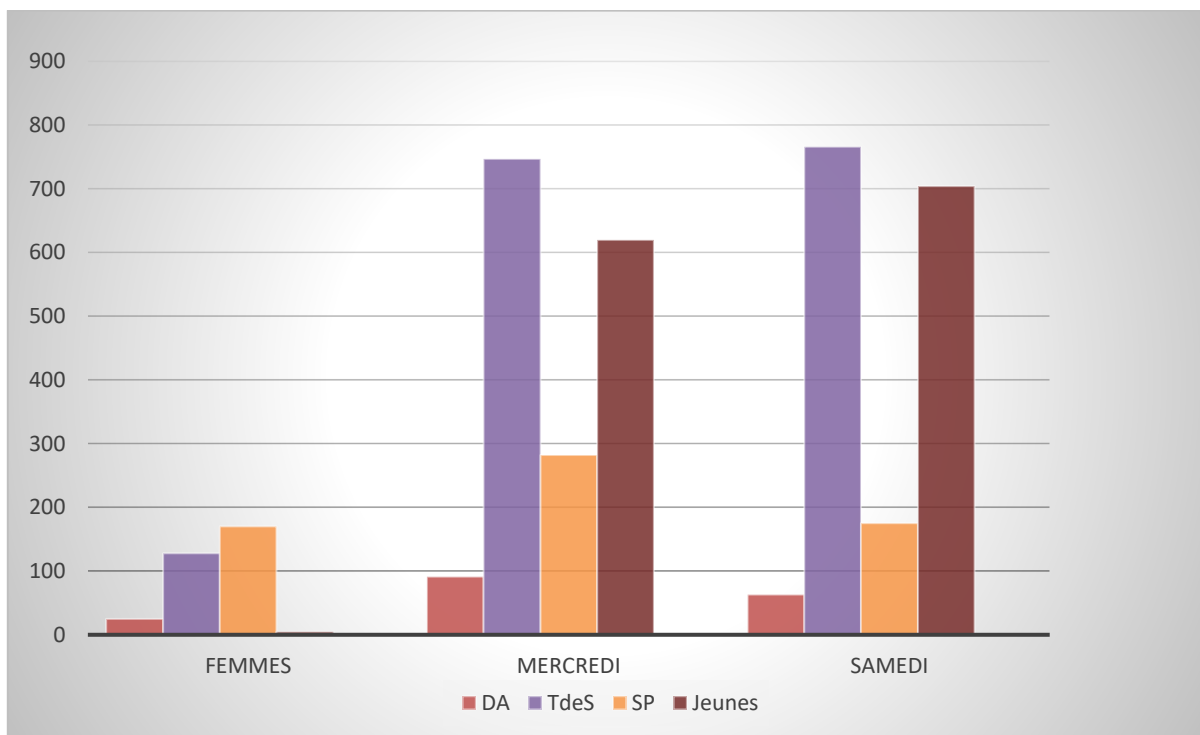
La **fréquentation des permanences** des mercredi/samedi **ne va qu'en augmentant**. C'est moins problématique pour le mercredi où nous sommes trois, mais c'est très complexe pour celle du samedi où les personnes sont encore plus nombreuses (les personnes travaillant la semaine ne peuvent venir que le samedi) et où nous ne sommes que deux depuis toujours.

Cette hausse constante s'explique par plusieurs facteurs : **notre notoriété** qui s'élargit, qu'il s'agisse du bouche-à-oreille par les personnes exilées mais aussi des partenaires qui orientent les personnes chez nous ; la **fermeture au public/dématérialisation** de certains **services publics** récemment (la préfecture notamment) ; **notre grande difficulté à réorienter** les personnes accompagnées vers d'autres structures de droits communs.

Les personnes reçues en permanence :



Pour lire notre constat démoraleant sur la baisse des engagements de l'État envers les travailleurs sociaux et les services publics, les associations sans financement palliant les carences, voir nos [rapports d'activité précédents](#).



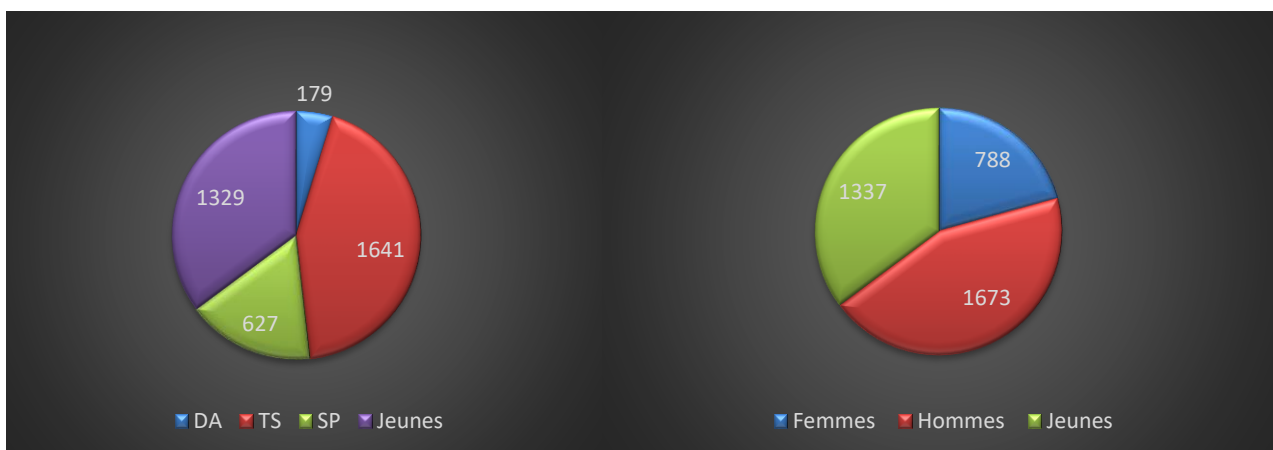
DA : Personnes demandeuses d'asile TdeS : Titre de séjour (toutes les personnes ayant un titre de séjour, hormis les jeunes)
 SP : Sans papiers Jeunes : MNA (mineurs non accompagnés) reconnus comme tels ou non ; jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'ASE à leur minorité, indépendamment du fait qu'ils aient ou non un titre de séjour quand majeurs

Dans la répartition des personnes accompagnées, nous notons cette année que **le nombre de personnes qui nous sollicitent en permanence et qui ont une carte de séjour a encore augmenté** par rapport à l'année dernière et que ces personnes sont désormais notre premier public. Ce qui est profondément anormal. Quelques pistes de réflexion/solutions à venir.

Ici aussi plusieurs facteurs : la fermeture et la **dématérialisation de tous les services publics** et concernant les personnes étrangères des services leur étant dédiés ; d'autre part une défaillance profonde des structures d'accompagnement financées : manque de personnels, qui entraîne surcharge de travail puis arrêt maladie, absences, surcharge de travail pour les personnes restantes, non-réalisation des démarches, « abandon » du suivi des personnes, mais aussi manque de réelle formation en droit des étrangers sur des démarches pourtant complexes.

Notre petite satisfaction est la **part décroissante de personnes en demande d'asile que nous accompagnons** (179 cette année en permanence, contre 317 l'année dernière). Mais si ce chiffre pourrait sembler un retour à la normalité (les demandeurs d'asile sont censément accompagnés par des structures financées par l'État), il est moins réjouissant qu'il n'y paraît puisqu'il est surtout le reflet d'une volonté de notre part d'imposer aux dites structures la charge qui leur incombe et de nous montrer fermes sur les réorientations.

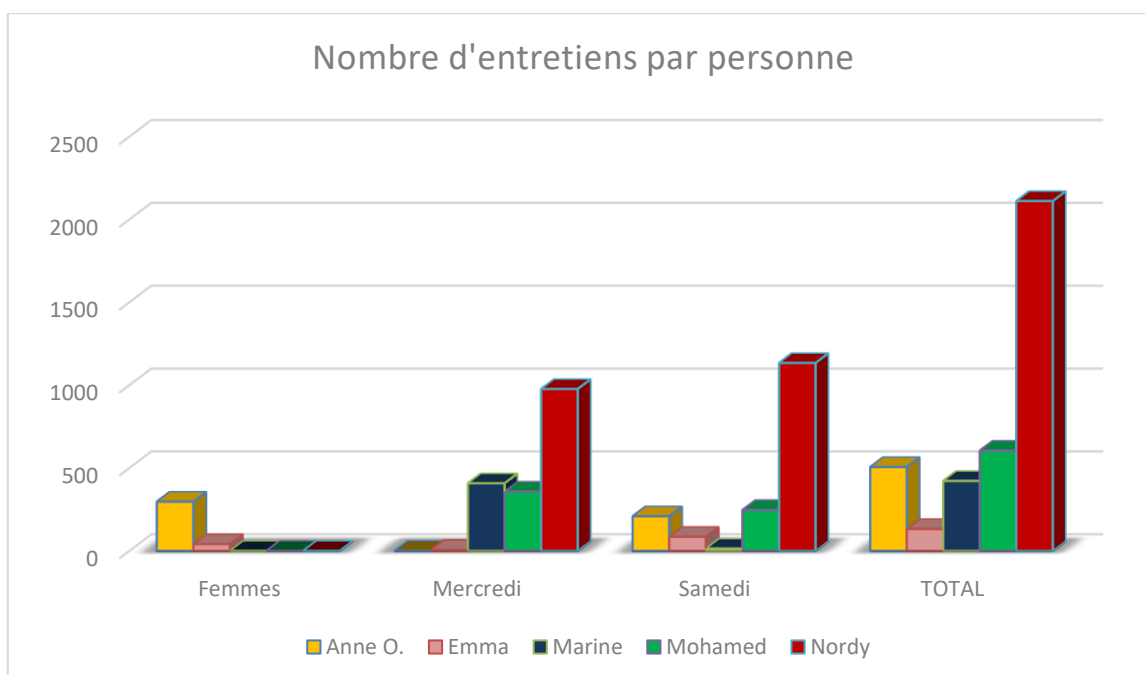
La proportion des femmes, hommes et des jeunes reste quasiment identique par rapport à l'année précédente.



La répartition de la charge par permanence

Le nombre d'entretiens par permanence est inégalement réparti entre les intervenants de l'association, d'une part en raison de la fréquentation par permanence comme indiqué précédemment, d'autre part en raison des demandes, compétences et de l'expérience acquise, qui permet de traiter plus rapidement les situations.

Ainsi, sur 5 personnes intervenant durant les permanences, Nordy traite à elle seule 56 % des demandes sur l'année. Cette charge de travail n'est pas sans conséquence sur un certain épuisement et sur une identification individuelle par les personnes exilées qui ne fait qu'entretenir le phénomène.



Les demandes traitées en permanence

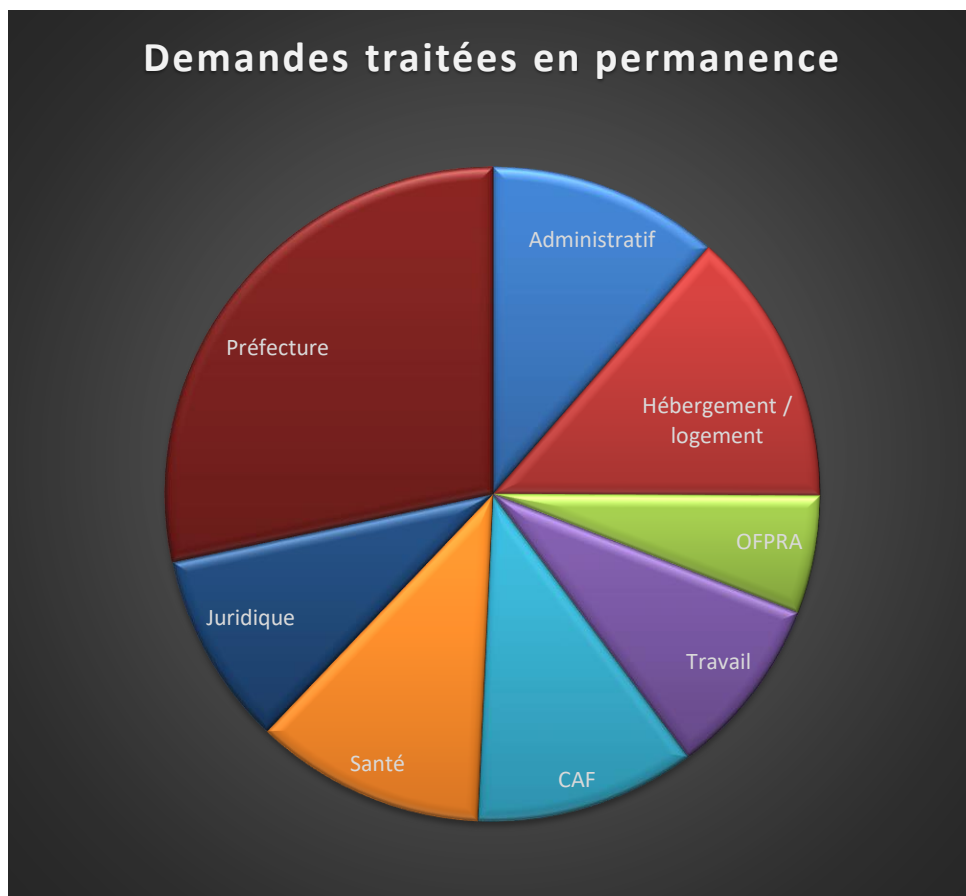
La majeure partie des demandes des personnes reçues en permanence (voir graphique en page suivante) touche aux démarches en préfecture. Viennent ensuite les démarches liées à l'hébergement / logement, les démarches liées à la santé, l'assistance administrative et juridique, les démarches liées à la CAF, à l'OFPRA et au travail.

Si les **démarches liées à la préfecture** augmentent depuis notre création, elles **ont explosé** cette année puisque les entretiens en permanence liés à ces demandes ont quasiment doublé par rapport à l'année dernière.

Encore une fois, la dématérialisation des demandes et renouvellements de certains titres de séjour (étudiant, créateur d'entreprise...), des DCEM (documents de circulation pour étranger mineur), des titres de voyage, des demandes de changement d'adresse, des demandes de duplicata, des récépissés pour les personnes BPI (bénéficiaires d'une protection internationale), des demandes de naturalisation, d'autorisation de travail... ajoutée à la fermeture au public de la préfecture ont créé des défaillances, des carences considérables dans l'accès aux droits des personnes étrangères.

Un point d'accueil numérique a été mis en place en préfecture de la Drôme pour accompagner les personnes étrangères dans leurs démarches dématérialisées. De façon intéressante, pour avoir accès à ce point d'accueil numérique, il faut prendre rendez-vous... sur Internet.

Demandes traitées en permanence



Si la proportion des autres démarches sont stables, on remarque une **hausse significative des demandes liées à l'OFPRA** (Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides). En effet, les délais d'attente pour les personnes statutaires avant d'obtenir leurs documents d'état civil semblent encore se rallonger – et pourtant ils étaient d'ores et déjà très longs (un an en moyenne), atteignant jusqu'à 2 ans désormais et témoignant une nouvelle fois du manque de personnels dans les services publics.

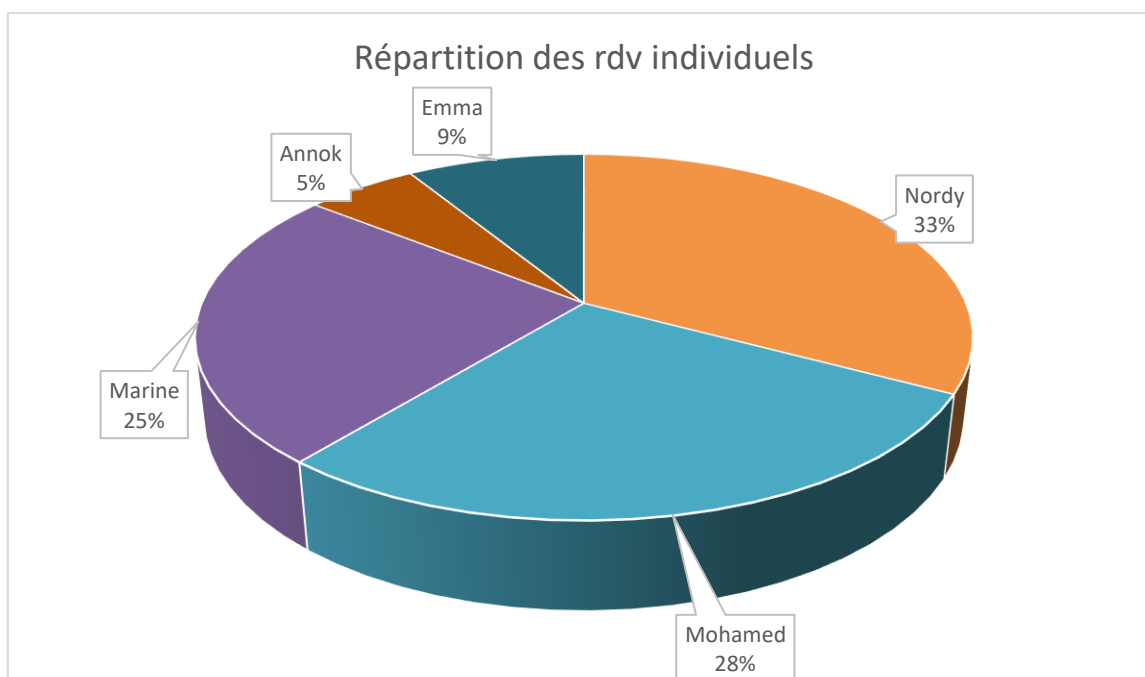
Les demandes récurrentes suivantes concernent, par ordre d'importance, les aides d'urgence, l'ambassade, les impôts, Pôle emploi, les transports, la scolarité, l'OFII (Office français pour l'immigration et l'intégration) et les contrats jeunes majeurs.

Rendez-vous individuels

Pour rappel, notre bureau est loin de n'être ouvert que trois demi-journées par semaine, puisque, outre les permanences, nous recevons les personnes dans des rendez-vous individuels longs, qui permettent d'accomplir des démarches plus complexes plus sereinement. Nous avons ainsi reçu l'année dernière 1 235 personnes en rendez-vous individuels.

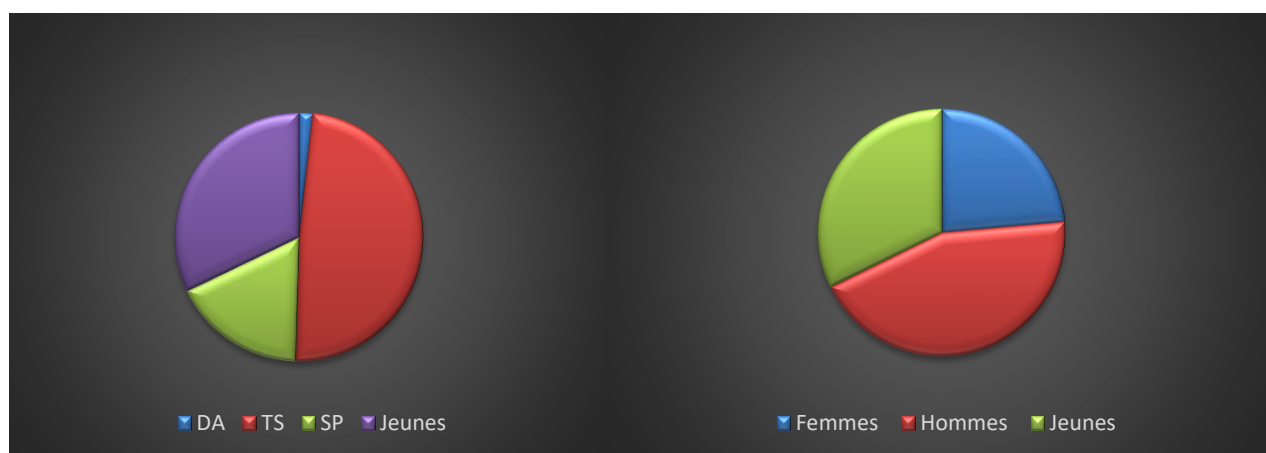
Nous avons reçu cette année **1 805 personnes en rendez-vous individuels** (augmentation de 46 %).

La répartition des personnes reçues en rendez-vous individuels peut être observée dans les graphiques page suivante.



Une meilleure répartition des rendez-vous s'est mise en place, ce qui est une bonne nouvelle. L'est un peu moins l'augmentation générale du nombre de rendez-vous individuels. Enfin, manquent dans ces chiffres les 76 rendez-vous en préfecture de l'année, Nordy s'y rendant deux fois par semaine (lundi et jeudi matin), chaque visite pouvant durer de 30 minutes à 3 h.

Les répartitions par statuts et par genres



On observe ici que la répartition des personnes qui viennent en rendez-vous individuels est sensiblement la même que celles des personnes qui se présentent en permanences, tant en termes de genres que de statuts, hormis pour les demandeurs d'asile que nous recevons beaucoup moins en rendez-vous individuels.

Par rapport à l'année dernière, le nombre de titulaires d'une carte de séjour a augmenté de près de 80 % en rendez-vous individuels. Nous ne revenons pas sur les causes. Les femmes sont également beaucoup plus nombreuses, puisque leur nombre a doublé (tous statuts confondus).

Les demandes traitées en rendez-vous individuels

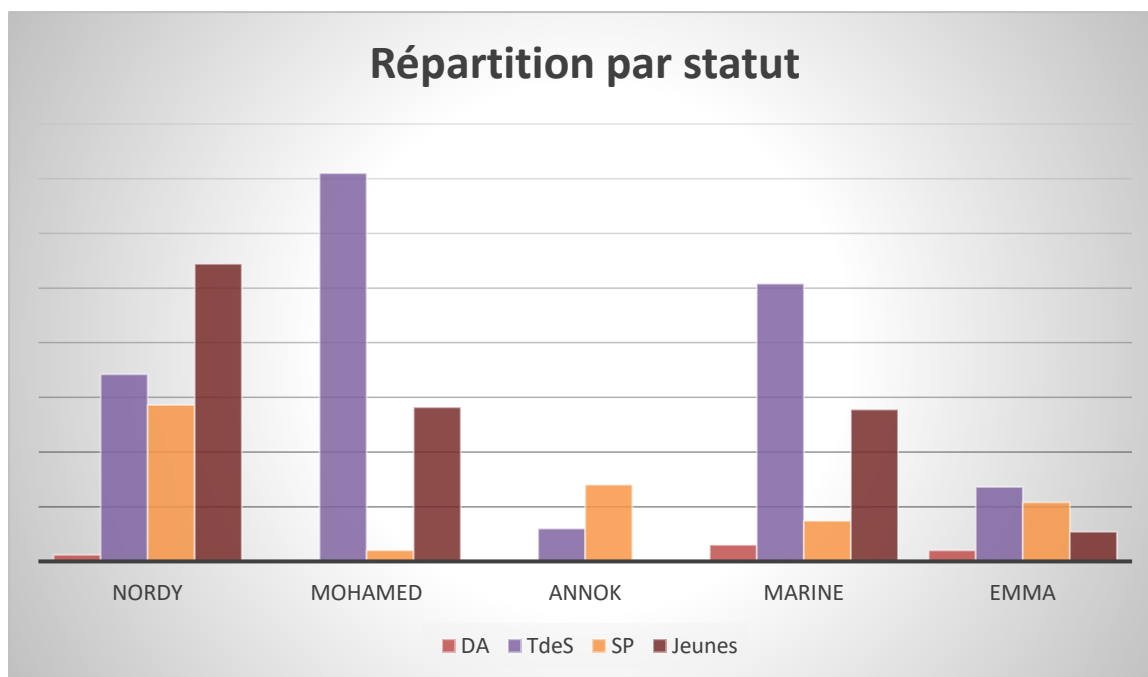


Pendant les rendez-vous individuels, les demandes s'orientent en très large majorité sur des démarches liées à la préfecture, puis ce sont les démarches liées à la santé qui sont majoritaires (demandes ou renouvellement de CSS, carte Vitale, prises de rdv...), à la CAF et au logement/hébergement (droits APL, visa VISALE, dossiers à compléter...) et toutes sortes de documents administratifs à compléter, comprendre, mais aussi d'interlocuteurs avec qui échanger : fournisseurs d'énergie, Pôle emploi, employeurs, bailleurs, CAF... Nous avons ici un rôle de facilitateur afin de faire comprendre l'administration française, parfois d'interprète.

Les statuts des personnes reçues en rendez-vous individuels

La répartition des statuts par personne les recevant est intéressante également, car elle permet de mettre en exergue deux choses : Anne, qui reçoit majoritairement des femmes, reçoit également majoritairement des personnes sans papiers, ce qui illustre la situation dramatique et la grande précarité des femmes exilées.

Marine et Mohamed, quant à eux, reçoivent en grande majorité des personnes avec titres de séjour, soulignant encore une fois la carence d'un accompagnement dédié dans les espaces de droit commun.



DA : Personnes demandeuses d'asile TdeS : Titre de séjour (toutes les personnes ayant un titre de séjour, hormis les jeunes)
 SP : Sans papiers Jeunes : MNA (mineurs non accompagnés) reconnus comme tels ou non ; jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'ASE à leur minorité, indépendamment du fait qu'ils aient ou non un titre de séjour quand majeurs

Bilan des cours de FLE

Les cours de FLE ont pu reprendre grâce à l'arrivée de nouvelles personnes bénévoles, dans le local dédié.

Des groupes de deux niveaux ont été initialement constitués (à compter d'octobre 2021, puis restructurés en janvier 2022). Comme nous l'avions toujours fait jusqu'à présent, nos cours de FLE étaient ouverts à tout public de personnes exilées.

Cela a engendré des problématiques de suivi des cours. En effet, les personnes statutaires, après quelque temps, étaient convoquées pour les cours de français obligatoires à suivre à l'OFII. D'autres trouvaient du travail. C'était aussi le cas de personnes sans papiers, qui malgré et en raison de leur statut, doivent bien trouver une solution pour subsister.

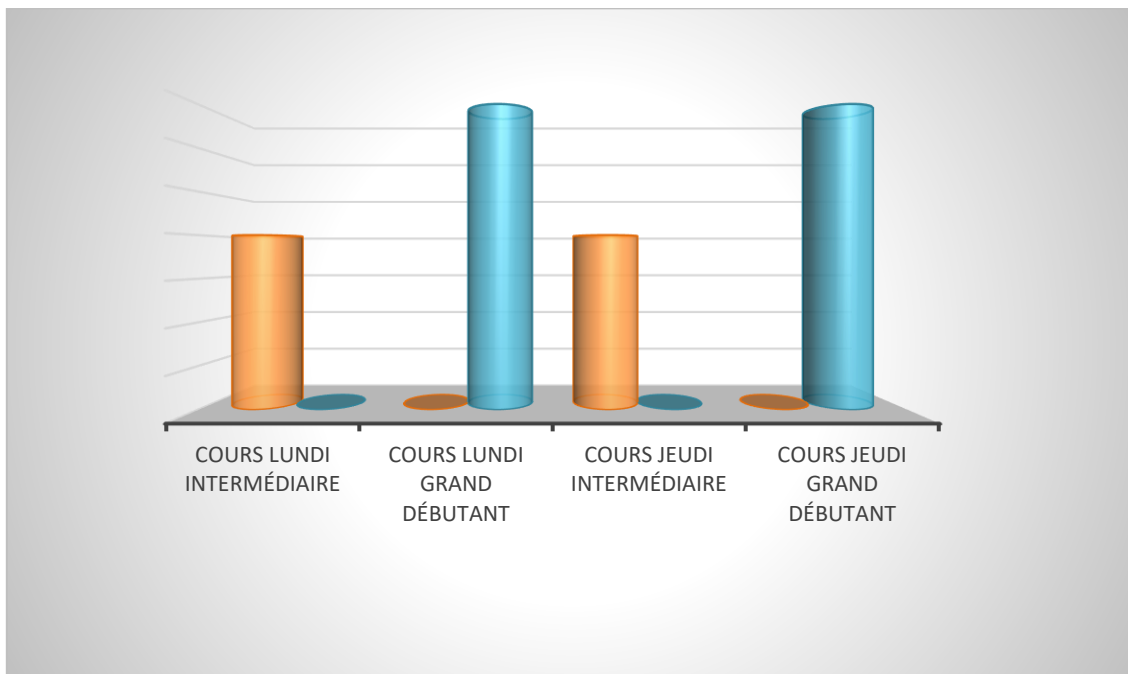
En bout de course, les enseignants bénévoles du FLE se trouvaient avec très peu d'apprenants dans leurs cours.

C'est pourquoi nous avons opté cette rentrée pour réserver les cours de FLE aux personnes qui non seulement en font la demande, mais qui ont de plus larges disponibilités : personnes en demandes d'asile non hébergées en structure institutionnelle, femmes arrivées dans le cadre du regroupement ou de la réunification familiale, mineurs dans le cadre d'un recours. Ces publics sont en effet dans des situations d'isolement et d'attente longs.

Deux groupes ont été constitués avec des niveaux différents, puisque le premier constitué de femmes uniquement, a un très faible niveau de maîtrise du français – personnes allophones. Le

deuxième, constitué des mineurs, est faiblement francophone mais ne maîtrise ni la lecture, ni l'écriture.

Fréquentation des activités/cours de FLE



Bilan de l'activité Hébergement

Débutée en juillet 2019, notre activité de mise à disposition de **logements à destination des jeunes en formation professionnelle** se poursuit, mais se ralentit (voir notre [rapport moral](#) de l'année dernière).

Par ailleurs, nous hébergeons des personnes sans papiers, dans le but de régulariser leur situation, c'est le cas de personnes afghanes (voir notre [rapport moral](#) de l'année dernière, *Crise afghane*) et des mineurs dans le cadre de leur recours).

Au total, nous accueillons actuellement **26 personnes** dont 16 jeunes (mineurs ou jeunes majeurs), 3 réfugiés et 7 personnes sans papiers.

Depuis notre création, nous avons pu mettre nos logements à disposition de **83 personnes** au total.

Parmi les jeunes que nous avons accueillis dans nos logements :

- **66** ont déjà obtenu un **titre de séjour** ;
- **48** habitent désormais dans un **logement autonome**.

Depuis l'ouverture de nos logements aux personnes afghanes sans papiers et leur accompagnement, 3 ont pu obtenir leur statut de réfugié.